

DEC160020DR11

Décision portant nomination de Mme Isabelle JEACOMINE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'Unité Propre 5301 intitulée CERMAV

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 Décembre 2015 approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 de l'unité UPR 5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV), dont la directrice est Mme Anne IMBERTY, et MM. William HELBERT et Laurent HEUX, les directeurs adjoints ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **1^{er} février 2016** ;

Considérant que Mme Isabelle JEACOMINE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation Assistant de Prévention : les 28/04, 05/05, et 19/05/2015 et 12 modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2013, 2014 à mars 2015),

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Isabelle JEACOMINE, AI, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR 5301 intitulée CERMAV à compter du 1^{er} février 2016.

Mme Isabelle JEACOMINE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Isabelle JEACOMINE est placée directement sous l'autorité du directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à St Martin d'hères le 01/02/2016

Le Directeur de l'Unité


Dr Anne IMBERTY
Directeur du CERMAV

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional


Jérôme VITRE

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)